

POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

BURGUNDICA
XXIV



POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

ÉTUDES BOURGUIGNONNES OFFERTES
À JEAN-MARIE CAUCHIES

sous la direction de

Paul DELSALLE, Gilles DOCQUIER,
Alain MARCHANDISSE & Bertrand SCHNERB



BREPOLS

Collection

BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le «siècle de Bourgogne». Il est vrai qu'à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément «bas Moyen Âge» et «Renaissance», les douze décennies qui séparent l'avènement de Philippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société. La collection *Burgundica* se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout «honnête homme» pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Avec le concours financier de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)

Illustration de couverture : *Débat de l'honneur*, trad. JEAN MIÉLOT, BRUXELLES, KBR, ms. 9278-80, fol. 1r.

© 2017, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.

D/2017/0095/96

ISBN 978-2-503-56483-8

c-ISBN 978-2-503-56556-9

DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.108021

Printed in the EU on acid-free paper.

© BREPOLS PUBLISHERS

THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	IX
LE CARNET D'ADRESSES D'ÉRASME OU L'ART D'UTILISER SES RÉSEAUX	
Franz BIERLAIRE	1
« LE PRINCE DES TRENTE DENIERS ». JEAN IV DE CHALON-ARLAY, PRINCE D'ORANGE, ENTRE FRANCE ET BOURGOGNE (1468-1482)	
Georges BISCHOFF	15
L'ORDRE DU JOUR POLITIQUE DES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES DES PAYS-BAS AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES	
Wim BLOCKMANS	25
MAXIMILIEN D'AUTRICHE OU LE JEUNE CHARLES QUINT ? ENLUMINURE ET POLITIQUE DANS LE <i>LIVRE DE CHEUR</i> DE MALINES (1515)	
Éric BOUSMAR	43
LES OUVERTURES DE TIR POUR ARME À FEU DANS LES PAYS-BAS BOURGUIGNONS AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES. NOTES SUR QUELQUES JALONS CHRONOLOGIQUES	
Philippe BRAGARD	53
LA SOCIÉTÉ FACE AUX CRISES DES XIV ^e -XV ^e SIÈCLES. ATTITUDES ET MESURES CONTRE LA PESTE EN PAYS BOURGUIGNONS	
Neithard BULST	75
LA NOBILTÀ ITALIANA ALLA FINE DEL MEDIOEVO. QUALCHE CONSIDERAZIONE	
Giorgio CHITTOLINI	83
LE REGISTRE AUX RELIEFS DE L'ABBAYE SAINT-WULMER DE BOULOGNE	
Isabelle CLAUZEL	91
UNE PRINCESSE EN DIPLOMATIE : L'ENTREVUE DE 1439 ENTRE ISABELLE DE PORTUGAL, DUCHESSE DE BOURGOGNE, ET SON ONCLE HENRY BEAUFORT, ÉVÊQUE DE WINCHESTER, DIT LE CARDINAL D'ANGLETERRE	
Philippe CONTAMINE	103
GRISES OU NOIRES ? LES SŒURS SOIGNANTES DES TIERS ORDRES FRANCISCAIN ET DOMINICAIN DANS LE NORD DE LA FRANCE DE LA FIN DU XIV ^e SIÈCLE AU CONCILE DE TRENTE	
Bernard DELMAIRE	113
« L'EMPEREUR, SA FEMME ET LE [GRAND] PRINCE... » À BESANÇON, AUTOMNE 1442	
Laurence DELOBETTE-DELSALLE	129

TABLE DES MATIÈRES

NOTE SUR LES COMTOIS, LES FRANCS-COMTOIS, LES BOURGUIGNONS, LES BOURGUIGNONS SALÉS ET AUTRES SÉQUANAIS (XV ^e -XVII ^e SIÈCLES) Paul DELSALLE.....	141
UNE PRÉVISION DE LA DESTRUCTION DE LIÈGE : LA PRÉDICATION DE CARÈME DU CARMÉ JEAN SORETH À LIÈGE EN 1451 Jean-Pierre DELVILLE.....	149
LES RELATIONS BURGUNDO-SAVOYARDES VUES DE LA SAVOIE À LA FIN DU MOYEN ÂGE. ESSAI DE SYNTHÈSE Bernard DEMOTZ.....	163
L'INITIATION DE RICHELIEU À BRUXELLES ET LIÈGE PAR JEAN PÉRICARD (1616) Bruno DEMOULIN.....	173
CHARLES LE HARDI DEVANT NANCY (1476/77) : FOLIE SUICIDAIRE, STRATÉGIE MILITAIRE OU CRISE DE L'ÉTAT BOURGUIGNON ? Michael DEPRETER.....	177
<i>NE S'ESBAHIR DE RIENS</i> : OLIVIER DE LA MARCHE ET LES VERTUS DE L'ÉQUANIMITÉ Jean DEVAUX.....	187
CONVOI EXCEPTIONNEL OU TOURNÉE DE GALA : NÉGOCIATIONS, RETOUR ET ACCUEIL DE MARGUERITE D'AUTRICHE, ÉPOUSE RÉPUDIÉE, DANS LES PAYS-BAS (1493) Gilles DOCQUIER.....	195
JE DIS À CHEUS OÙ FU REBELLION. CHANSONS POLITIQUES EN MOYEN NÉERLANDAIS AUTOUR DE 1500 Jan DUMOLYN, Jelle HAEMERS.....	207
<i>LE PREMIER VOYAGE DE CHARLES QUINT EN ESPAGNE</i> DE LAURENT VITAL, CHRONIQUEUR DE CHARLES QUINT Jonathan DUMONT.....	221
<i>LE BEAU DES BEAULS</i> . TURISMO FLAMENCO EN ESPAÑA EN LA ÉPOCA DE FELIPE EL HERMOSO Raymond FAGEL.....	229
ASPECTS DU CLIMAT EN FRANCHE-COMTÉ AU MOYEN ÂGE Pierre GRESSER.....	237
LE MODÈLE BOURGUIGNON DE GARDE ROYALE DANS L'EUROPE DES XV ^e ET XVI ^e SIÈCLES : SUCCÈS ET DÉVELOPPEMENT José Eloy HORTAL MUÑOZ.....	253

L'ENJEU MULHOUSIEN POUR CHARLES LE TÊMÉRAIRE (1469-1477) Odile KAMMERER	263
NUÑO DE GUMIEL, TESORERO CASTELLANO DE FELIPE EL HERMOSO (INGRESOS Y GASTOS EN 1506) Miguel Ángel LADERO QUESADA.....	275
LE TESTAMENT DE JEAN III DE LUXEMBOURG ET DE JEANNE DE BÉTHUNE (17 AVRIL 1430) Alain MARCHANDISSE, Bertrand SCHNERB	291
ÉCRIRE LA DÉFAITE MILITAIRE EN PAYS BOURGUIGNON. POUR UNE RÉÉVALUATION DU DISCOURS SUR LA GUERRE Christophe MASSON.....	311
LA « MAISON DE BOURGOGNE ». ORIGINES, USAGES ET DESTINÉES D'UN CONCEPT Jean-Marie MOEGLIN.....	319
LE BÂTARD VAUTHIER ET SES FEUX PUANTS (1403). À PROPOS D'UN PARTISAN NEUCHÂTELOIS DES DUCS DE BOURGOGNE Jean-Daniel MOREROD, Grégoire OGUEY.....	333
DER <i>TEUERDANK</i> UND DIE NIEDERLANDE Heinz NOFLATSCHER	347
CLAUDE DE LA PALUD, UN SEIGNEUR FRANC-COMTOIS ENTRE BOURGOGNE, FRANCE, EMPIRE, SAVOIE ET ITALIE (v. 1460-1517) Jacques PAVIOT	361
L'HYPOTHÈSE D'UNE TRANSTEXTUALITÉ ENTRE LES LETTRES DE RÉMISSION DES DUCS DE BOURGOGNE ET LA LITTÉRATURE DE FICTION DU XV ^e SIÈCLE Walter PREVENIER	373
BRUGES ENTRE DEUX MONDALISATIONS : 1250-1550 Pierre RACINE.....	381
LA MORT DE PIERRE LE CRUEL DANS LES MANUSCRITS ENLUMINÉS DES <i>CHRONIQUES</i> DE FROISSART Christiane RAYNAUD	393
DE ZAAK DRAECK : ANTWERPEN TEGENOVER ZIERIKZEE. EEN INTERSTEDELIJK CONFLICT TIJDENS DE VLAAMSE OPSTAND Louis SICKING.....	405

TABLE DES MATIÈRES

VAN TRESORIE NAAR ARCHIEF. DE INVENTARIS VAN DE OORKONDEN VAN HENEGOUWEN UIT 1409 Robert STEIN	417
UNE APPROCHE DE LA DÉVOTION PRIVÉE DES DIJONNAIS VERS 1400 Vincent TABBAGH	435
LE PRINCE, LA VILLE, L'ÉGLISE. QUELQUES ASPECTS SOUS LES DUCS VALOIS À POLIGNY (JURA) Jacky THEUROT	443
DE DION-LE-VAL À ENGHEN POUR FINIR EN CAISSE ? OU L'HISTOIRE DE VITRAUX DU XVI ^e SIÈCLE PRESQUE OUBLIÉS Yvette VANDEN BEMDEN	459
UN FANTASME HISTORIOGRAPHIQUE ? LA PUBLICATION DES SOURCES SERVANT À L'HISTOIRE DES ASSEMBLÉES D'ÉTATS DES PAYS-BAS Marie VAN ECKENRODE	479
LES BOURGUIGNONS ET LE DROIT DE PATRONAGE : LUTTE INEXTRICABLE ENTRE LE PAPE ET LE GALLICANISME ? Paul VAN PETEGHEM	491
TROUBLES LIÉGEAIS. RÉMINISCENCES DE LA BATAILLE D'OTHÉE (23 SEPTEMBRE 1408) DANS LES SOURCES NARRATIVES EN MOYEN-NÉERLANDAIS DU XV ^e SIÈCLE Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS	501
CHARLES LE HARDI A-T-IL INVENTÉ LA RÉVOLUTION MILITAIRE ? LES RÉFORMES DES ARMÉES BOURGUIGNONNES DE 1467 À 1477 Quentin VERREYCKEN	515
QUE FAIT SAINT BERNARD CHEZ SAINT SERVAIS ? LA RIVALITÉ FRANCO-BOURGUIGNONNE DANS LE MANUEL D'HISTOIRE DU JEUNE PHILIPPE LE BEAU Hanno WIJSMAN	523
PHILIPPE LE BON ET L'ÉCONOMIE DES PAYS-BAS. L'APPORT DES ORDONNANCES Jean-Marie YANTE.....	537
TABULA GRATULATORIA	551
ILLUSTRATIONS COULEURS	555



PRÉFACE

Les éditeurs du volume

Le lecteur tient entre les mains le dernier élément d'un « triptyque » mis en chantier, voici quelques années maintenant, pour célébrer notre ami Jean-Marie Cauchies. Il fait suite aux volumes remis au cours de la cérémonie qui s'est tenue à Bruxelles, au sein de l'Université Saint-Louis qui a tant compté dans sa vie d'enseignant et de chercheur, le 29 novembre 2016, jour anniversaire du jubilaire. L'un, publié par l'association Hannonia, Centre d'information et de contact des cercles d'histoire, d'archéologie et de folklore du Hainaut, contient 28 contributions axées sur de passionnants épisodes de l'histoire de cette principauté, puis province, qui est celle des racines de Jean-Marie¹. L'autre, paru sous le sceau des Presses de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, consiste en un beau recueil de mélanges d'histoire du droit et des institutions, balayant un spectre chronologique large, du IX^e au XXI^e siècle, une matière qui continue d'être à la croisée des questionnements de son abondante production scientifique². Restait à faire paraître l'ouvrage consacré au contexte historique dans lequel Cléo allait trouver l'un de ses disciples les plus productifs et talentueux : les XIV^e-XVI^e siècles, l'époque des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et de leurs successeurs Habsbourg. C'est désormais chose faite.

Membre correspondant (2002), puis titulaire (2004) de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire de Belgique (1996), Docteur *honoris causa* des Universités de Lyon-III Jean Moulin (2001) et de Haute-Alsace à Mulhouse (2007), Professeur aux universités Saint-Louis de Bruxelles et catholique de Louvain, Secrétaire général du Centre européen d'Études bourguignonnes, Jean-Marie Cauchies a connu un parcours académique et une carrière universitaire prestigieuse et exemplaires.

Il n'y a pas lieu, dans les pages qui suivent, de retracer en détail la biographie et les nombreuses facettes de l'impressionnant *curriculum vitae* de Jean-Marie. D'autres l'ont fait avec brio – et une bonne dose de détails truculents – dans une introduction qui en livre les faits marquants³. Qu'il nous soit cependant permis de pointer ici les principaux linéaments de l'homme de terrain, non celui du pèlerin avide de chausser ses godillots pour avaler les kilomètres, ni celui du meilleur spécialiste en liaisons fer-

1 *Hainaut. La terre et les hommes. Mélanges offerts à Jean-Marie Cauchies par Hannonia à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dir. C. DEPAUW, P. DESMETTE, L. HONNORÉ, M. MAILLARD-LUYPAERT, Mons, 2016.

2 *Légiférer, gouverner et juger. Mélanges d'histoire du droit et des institutions (IX^e-XXI^e siècle) offerts à Jean-Marie Cauchies à l'occasion de ses 65 ans*, dir. É. BOUSMAR, P. DESMETTE, N. SIMON, Bruxelles, 2016.

3 *Ibid.*, p. 23-52. Cette introduction est suivie (p. 53-95) d'une liste exhaustive des publications de Jean-Marie Cauchies, jusqu'en 2016, hors comptes rendus et recensions cependant. On se référera également aux témoignages qu'il a personnellement livrés, notamment l'entretien réalisé pour l'Académie royale de Belgique en 2008 (sous forme de capsules vidéos accessibles sur le lien <https://lacademie.tv/conferences/rencontre-avec-jean-marie-cauchies>), l'exercice d'« ego-histoire », intitulé « Le duc, la loi, les libertés : itinéraires d'un 'passeur' », mené lors de la 24^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française qui s'est tenue à l'Université de Liège, le 23 mai 2011, ou encore l'interview accordée à Nicolas Simon et Quentin Verreycken le 23 avril 2015 – qu'ils ont eu l'amitié de nous fournir dans son intégralité.

roviaires du continent européen, mais bien celui du praticien des institutions bourguignonnes qu'il connaît et maîtrise mieux que personne.

Ce cheminement remonte aux premières années, celles d'une enfance heureuse dans un cocon familial où, grâce à une mère institutrice, le jeune Jean-Marie – né le 29 novembre 1951 – se montre avide de lectures et assidu aux études, et, grâce à un père chef de gare à Quaregnon, il a le loisir de découvrir nombre de sites et de monuments à travers le territoire belge. L'attrait pour le passé se précise déjà à cet instant. Survient un petit événement d'apparence anecdotique, mais qui est révélateur au vu de son futur parcours dans les coulisses de la cour bourguignonne : usant ses culottes sur les bancs de l'école communale, il reçoit un petit album orné de chromos consacré aux « Visages de notre passé », en l'occurrence à la figure de Philippe le Bon⁴. Avec ses reproductions en couleurs de miniatures et de tableaux d'époque, ce cadeau agit sur son esprit curieux comme un « déclic vers l'époque bourguignonne » et, aujourd'hui encore, celui-ci est conservé religieusement par son propriétaire. Sans aucun doute aussi, les ouvrages de vulgarisation historique l'attirent-ils très tôt, à l'image de la collection *Nos Gloires*, entrée dans la bibliothèque familiale peu après et qui lui servira à fixer dans sa mémoire le portrait des « grands hommes » et les « hauts faits » d'une histoire de Belgique... qu'il enseignera plus tard⁵. Viennent ensuite les volumes illustrés de la monumentale *Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne achetés, avec le consentement parental, à l'un de ses professeurs pendant ses années d'enseignement secondaire. Cette synthèse capte l'attention de l'adolescent ; il y a fort à parier que les chapitres consacrés aux ducs de Bourgogne ont contribué à nourrir son imaginaire et à susciter un engouement précoce de plus en plus prononcé.

C'est tout naturellement qu'il « officialise » ce choix par une candidature en Histoire aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (1968-1970) – où il découvre la monographie de John Bartier sur les *Légistes et gens de finances au XV^e siècle* qui lui fait connaître « des hommes au travail », donnant vie et corps aux institutions⁶ –, puis une licence à l'Université catholique de Louvain (1970-1972). Et c'est dans cette même logique qu'il fait honneur au Grand Duc d'Occident en consacrant son mémoire à l'œuvre législative de ce prince pour le comté de Hainaut, sur une idée soufflée par Maurice-Aurélien Arnould⁷. Ces études, menées brillamment par cet étudiant âgé de 21 ans, lui ouvrent les portes du doctorat, sous la houlette du Professeur Philippe Godding. Bénéficiant de mandats de stagiaire (1972-1973) et d'aspirant (1973-1978) du Fonds national de la Recherche scientifique, il poursuit ses travaux en étendant toutefois sa période chronologique jusqu'aux premières années du XVI^e siècle. En ce sens, la lecture des monographies – devenues des classiques – consacrées aux ducs Valois par Richard Vaughan et à l'archiduc (puis empereur) Maximilien d'Autriche par Hermann Wiesflecker a pétri ses réflexions et son approche sur la période. Entré dans le cénacle des colloques professionnels, Jean-Marie y rencontre des historiens, doctorants comme lui ou chercheurs confirmés, dont les écrits l'inspirent et le stimulent : Pierre

4 *Philippe le Bon, Grand Duc d'Occident*, [Bruxelles], [195...].

5 Il reconnaît volontiers s'être « nourri » de ces illustrations qui lui « revenaient régulièrement à la mémoire ». Cf. J.-M. CAUCHIES, Conclusions. Enseigner l'histoire de Belgique : narration et consensus, dans *À l'aune de Nos Gloires : édifier, narrer et embellir par l'image. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 9 et 10 novembre 2012*, éd. B. FEDERINOV, G. DOCQUIER, J.-M. CAUCHIES, Morlanwelz-Bruxelles, 2015, p. 236.

6 J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 2 vol., Bruxelles, 1955-1957.

7 J.-M. CAUCHIES, *Les ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut (1427-1467)*, Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1972.

Cockshaw, Philippe Cullus, Robert Wellens, Jan Van Rompaey, Wim Blockmans, Walter Prevenier pour n'en citer que quelques-uns. Certains points spécifiques, tels la législation monétaire, le rôle du Grand Conseil de Malines, les écorcheurs, les messagers et les messageries ou la désertion dans les armées bourguignonnes, sont déjà exploités sous forme d'articles qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Parallèlement, Jean-Marie Cauchies dresse, dès 1975, une liste chronologique – qualifiée de provisoire, mais qui connaîtra peu de remaniements – des ordonnances de Philippe le Bon pour le Hainaut⁸. Soutenue en mai 1978, sa thèse, une considérable synthèse forte de trois volumes, est remarquée par les spécialistes, unanimement saluée pour ses grandes qualités. Mariant avec bonheur les trois axes majeurs des travaux qu'il continue de mener (droit, Hainaut et époque bourguignonne), l'œuvre se voit décerner le Prix Vicomte Charles Terlinden pour la période 1977-1980 et est publiée, quasi intégralement, quatre ans plus tard⁹.

C'est également à cette période que Jean-Marie Cauchies découvre les activités du Centre européen d'Études burgondo-médianes. Fondée en 1958-1959, cette association, vouée à l'étude des Bourgognes, principalement – mais non exclusivement – durant l'époque des ducs Valois, organise des rencontres annuelles autour d'un thème plus ou moins défini. C'est par le biais de Pierre Cockshaw, déjà cité, qu'il est invité à en rejoindre les rangs. Au cours des Rencontres de 1974 qui se déroulent à Bruxelles et à Malines, Jean-Marie Cauchies prend pied dans cette société, alors en pleine dérive : réputation de « club mondain », communications de qualité variable, baisse significative des effectifs, difficultés financières... Malgré cette situation peu encourageante, il y fait la connaissance d'autres universitaires issus de pays voisins et prend la mesure d'un réseau scientifique à (re)fédérer. Le Comité l'agrée comme membre associé¹⁰, ignorant que le rôle de cette nouvelle recrue allait permettre ni plus ni moins que le sauvetage du Centre. Lors des Rencontres de Dijon, les 19-20 septembre 1980, le secrétaire général, le baron Drion du Chapis, annonce sa démission pour raisons de santé. Celle-ci coïncide avec la première prise de parole de Jean-Marie Cauchies à la tribune du Centre sur des aspects « techniques » qu'il maîtrise déjà parfaitement et qui fait forte impression¹¹.

Son heure arrive bientôt. Cheville ouvrière des Rencontres de Mons (1982), devenu entre-temps membre effectif, Jean-Marie Cauchies est approché pour intégrer – sur les recommandations de l'historien de la littérature Roger Henrard – le Comité exécutif et, *in fine*, reprendre en main le secrétariat général. Attiré par cette perspective, il pose cependant plusieurs conditions ; le Comité lui donne carte blanche. Les mesures entreprises visent à refaçonner en profondeur les visées et les moyens de l'institution qui, pour la circonstance, adopte un nouveau nom : le Centre européen d'Études bourguignonnes, qui se dote, dès 1984, de nouveaux statuts. En prônant la tenue de rencontres aux objectifs exclusivement scientifiques, clairement circonscrites aux XIV^e-XVI^e siècles, la publication rigoureuse et régulière des actes de ces rencontres, l'accroissement du nombre de membres, dû en bonne part à une réduction du montant de la cotisation

8 ID., Liste chronologique provisoire des ordonnances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le comté de Hainaut (1425-1467), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Loix et Ordonnances de Belgique*, t. 26, 1975, p. 35-146.

9 ID., *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1982.

10 Son agrégation est approuvée par l'Assemblée générale des membres le 25 septembre 1975, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la liste publiée dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1976, p. 8.

11 ID., L'essor d'une législation générale pour les Pays-Bas bourguignons dans le dernier quart du xv^e siècle : aperçu et suggestions, dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1981, p. 59-70.

(désormais obligatoire pour chaque membre) et à la campagne promotionnelle qu'il entreprend personnellement, et le maintien, tant que faire se peut, d'une bonne santé financière pour ce dernier, et en en étant le garant, il est indiscutable que Jean-Marie Cauchies a jeté les bases d'une association qui, sans elles, et sans lui, à coup sûr, n'existerait plus de nos jours. En assumant au quotidien les multiples tâches qu'induit une telle fonction pendant plus de trente ans, il est resté incontestablement la figure emblématique – pour ne pas dire l'âme – d'un Centre auquel il consacre tout à la fois son temps, son énergie et son cœur. Parallèlement, Jean-Marie se propose de remettre sur pied l'ancienne Chaire d'études bourguignonnes de l'Université de Louvain, tombée en désuétude. Il établit le Centre belge d'études bourguignonnes (1400-1600), une structure commune aux Facultés Saint-Louis et à l'UCL, dont l'objet est la mise en lumière, par le biais de leçons publiques, des nombreuses facettes de la « civilisation » bourguignonne. Ici aussi, il en assumera le secrétariat de 1984 à 2012.

Au tournant des années 1970-1980, sa charge d'enseignant s'accroît rapidement, mais Jean-Marie poursuit ses activités scientifiques avec rigueur, tant sur le plan du droit et des institutions bourguignonnes que sur celui de recherches régulièrement fournies pour différentes revues d'histoire du Hainaut où il est fort demandé. Sur le premier plan, il complète, notamment, sa liste des ordonnances pour le comté hainuyer jusqu'à la mort de Philippe le Beau¹² ; sur le second, il multiplie les études ciblées dans des matières qui lui sont chères, où trouvent place les « gouvernants » et les « gouvernés », et qui lui vaudront, plus tard, de rédiger plusieurs notices – dont celle consacrée au *Hennegau* – pour le *Lexikon des Mittelalters*¹³. Le prisme de la législation reste la focale de Jean-Marie, non dans un cadre étroit, mais de plus en plus élargit, dans le temps et dans l'espace, au questionnement de son rôle dans la genèse de l'État moderne¹⁴.

Le profil des hommes qu'il rencontre au fil de ses recherches l'intéresse tout particulièrement : les agents du prince à l'échelle locale ou régionale, les grands fonctionnaires bourguignons, les membres de la haute noblesse, les chevaliers de la Toison d'or sur lesquels il établit diverses notices¹⁵. La figure princière retient aussi son attention. C'est d'abord au tour du duc Charles de Bourgogne – auquel il préfère l'épithète de « Hardi » et récusé l'appellation de « Téméraire », un surnom condamnant toute l'action politique du duc –, mis en balance avec son grand rival Louis XI¹⁶. Si de nombreux auteurs se sont penchés sur ce « combat des chefs », Jean-Marie Cauchies leur consacre des pages d'un style clair et direct, nuançant une vision trop souvent manichéenne – selon le point de vue où l'on se place –, dressant un portrait psycho-

12 ID., Liste chronologique des ordonnances de Charles le Hardi, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau pour le comté de Hainaut (1467-1506), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 21, 1986, p. 1-125.

13 ID., Art. Hennegau, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, Munich-Zurich, 1989, col. 2131-2133.

14 À titre d'exemple : ID., Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII^e-XV^e s.), dans *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, dir. A. GOURON, A. RIGAUDIÈRE, Montpellier, 1988, p. 58-74 ; ID., La législation dans les Pays-Bas bourguignons : état de la question et perspectives de recherches, dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 61, 1993, p. 375-386 ; ID., H. DE SCHEPPER, *Justice, grâce et législation. Genèse de l'État et moyens juridiques dans les Pays-Bas, 1200-1600*, Bruxelles, 1994.

15 Outre le *Lexikon des Mittelalters* déjà cité, ajoutons les notices réalisées dans divers volumes de la *Nouvelle Biographie nationale* (depuis 1994) ou dans l'ouvrage *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, dir. R. DE SMEDT, Francfort-sur-le-Main, 1994, 2^e éd. revue et augm., 2000.

16 J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996.

logique des deux personnages dont les enjeux, les ambitions et les limites sont mis en lumière à l'aune d'une Europe qui n'attendait pas passivement l'issue de cet affrontement. Parallèlement, Jean-Marie s'intéresse de plus en plus à Philippe le Beau, que les figures écrasantes du père (Maximilien d'Autriche) et du fils (Charles Quint) ont trop souvent relégué parmi les « seconds couteaux » de l'historiographie bourguignonne. De patients dépouillements dans plusieurs dépôts d'archives, des séjours en Castille et en Autriche, un cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle, où il retrouve les traces ibériques de son héros en 1997, sont autant de stimulants pour la réflexion du chercheur. Ses contributions tendent à remettre à sa juste place ce « chaînon manquant », lien parfait entre ducs Valois et Habsbourg. L'entourage princier est passé au crible, les agents des « coulisses » sont détectés, les manifestations du pouvoir sont analysées, les actions politiques personnelles sur l'échiquier « national » et européen sont mesurées. La synthèse, première biographie en français sur ce « dernier duc de Bourgogne », voit le jour en 2003¹⁷.

L'historien sait qu'il n'est pas d'histoire sans sources et que l'un des principaux moyens pour la renouveler est d'en explorer et d'en éditer de nouvelles. Jean-Marie n'aura pas manqué de faire siens ces truismes en publiant plusieurs volumes de sources diplomatiques. En 2001, sortait de presse, sous l'égide de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, le recueil des ordonnances du duc de Bourgogne Jean sans Peur¹⁸. Quelques années plus tard, en 2010, ce furent celles de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, aboutissement logique du corpus qui avait alimenté sa thèse de doctorat¹⁹. En 2013, le volume hainuyer sera complété, pour le même principat, par celui des ordonnances générales²⁰. Mais il y a plus. Jean-Marie a actuellement en chantier, d'une part, l'édition des ordonnances du Namurois durant le règne de Philippe le Bon, pour un volume où l'on trouvera également celles relatives au Luxembourg, confiées aux bons soins de Jean-Marie Yante. D'autre part, l'édition, là encore en collaboration – cette fois avec Valérie Bessey – des ordonnances de l'hôtel du duc Philippe le Beau, prévu dans la collection des *Instrumenta*, chez Thorbecke, est également en bonne voie. Enfin, les qualités d'éditeur de notre jubilaire ne se sont pas uniquement exprimées à propos de textes édictaux ; on lui sait également gré d'avoir pu mettre au point – et ce ne fut pas chose aisée – le carnet de notes (ou plutôt comme l'éditeur le dénomme lui-même le grimoire) d'un chroniqueur et indiciaire – et non incendiaire comme un de ses estimés confrères académiciens avait cru le comprendre –, Jean Lemaire de Belges en l'espèce, pour une période s'étendant d'août 1507 à février 1509, publié dans la *Collection des anciens auteurs belges*, à l'Académie royale de Belgique. Ce travail faisait suite à l'édition de la *Chronique annale* de Lemaire réalisée par Anne Schoysman pour laquelle notre ami avait dressé l'index des noms propres et rédigé les notes historiques en 2001²¹.

Poussant plus avant son rôle d'animateur des études bourguignonnes en Belgique, Jean-Marie prend la direction d'une nouvelle collection auprès de la maison d'édition Brepols dès 1998. Histoire, politique, finance, histoire de l'art, littérature... sont au-

17 ID., *Philippe le Beau, le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003.

18 *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001.

19 *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Bourgogne (1425-1467)*, éd. ID., coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2010.

20 *Ordonnances générales de Philippe le Bon (1430-1467)*, éd. J.-M. CAUCHIES, coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2013.

21 JEAN LEMAIRE DE BELGES, *Chronique de 1507. Édition critique*, éd. A. SCHOYSMAN, coll. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001 ; ID., *Le carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509). Introduction, édition et commentaires*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2008.

tant de thématiques évoquées dans la série *Burgundica* qui comptabilise à ce jour vingt-cinq volumes de grande qualité. Chez le même éditeur, il co-dirige également, avec Jacqueline Guisset, les actes des colloques internationaux en castellologie organisés par la Fondation Van der Burch, basée au château d'Écaussinnes-Lalaing, que Jean-Marie préside depuis 2002. Gageons qu'il poursuivra, comme il l'a toujours fait, à maintenir le cap. Sa bibliographie récente peut en témoigner. Jean-Marie continue d'apprendre et poursuit ses questionnements – ceux-ci apparaissent bien souvent dans le sous-titre de ses contributions –, mais, s'il ne tranche pas toujours le problème, il en fournit des éléments de réponse, des pistes de recherche à explorer.

Au cours d'une présentation sur son cheminement professionnel, réalisée voici quelques années, Jean-Marie se définissait comme « passeur ». Indubitablement, il en est un. Passeur d'idées et de concepts, mais également passeur entre périodes, entre réseaux, entre personnes. Mais, plus qu'un passeur, Jean-Marie est devenu au fil des ans, pour bon nombre d'entre nous qui le côtoyons, un guide sûr. Les champs qu'il a défrichés, semés et labourés sont aujourd'hui les récoltes dont sa science nous fait profiter, que ce soit sur le plan de la terminologie, de la diplomatique, de l'histoire du droit et des institutions ou encore de l'historiographie. Doté d'une mémoire performante – sans doute une transplantation moderne de ce *terrible cerveau* de l'empereur Maximilien dont parlait le chancelier Mercurino Arborio de Gattinara –, Jean-Marie allie sérieux, rigueur, esprit de synthèse et sens de la nuance dans tous les travaux qu'il a réalisés. Mais ce rapide portrait ne serait pas complet sans les qualités du cœur. Car Jean-Marie est également d'une grande loyauté en amitié et son dévouement est égal pour ses proches, ses collègues et ses étudiants. Pour ces derniers d'ailleurs, il a toujours veillé à mentionner le nom de *tous* ses étudiants en séminaire quand celui-ci débouchait sur une publication. Bien entendu, les éléments méritants – le professeur est exigeant pour les autres comme pour lui-même – sont encouragés, non favorisés, comme dans la parabole des talents qu'il affectionne : de bons résultats sont à faire fructifier.

Ardu à la tâche scientifique, Jean-Marie est également doté d'un humour qui fait mouche. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne s'ennuie jamais avec lui. Combien de colloques ne se remémore-t-il pas – tout en en faisant profiter son entourage – par le biais de traits d'esprit, de bons mots ou d'anecdotes cocasses dont il a parfois été la victime à ses dépens ! C'est aussi un « bon-vivant », gastronome à ses heures, mais ne dédaignant pas non plus une cuisine roborative goûteuse. Les soirées en sa compagnie se prolongent bien souvent, où histoire bourguignonne, géopolitique contemporaine, univers des Schtroumpfs – qui partagent parfois ses aventures –, amour de la musique – on y retrouve sans rivalité le chant *Réveillez-vous Picards !*, des airs de Rossini et de Mahler, *West Side Story* de Leonard Bernstein et les tubes de Marc Aryan qu'il entonne dès que l'opportunité se présente – et cancons académiques font bon ménage. Ce sont des moments chaleureux et privilégiés, car Jean-Marie est de ces hommes qui estiment que les meilleures amitiés se nouent autour d'une bonne table.

Assurément, Jean-Marie Cauchies est un jeune retraité heureux. Et c'est avec confiance que nous espérons pouvoir encore longtemps profiter de ces échanges où nous aurons encore maintes occasions de parler avec et devant lui d'une bibliographie qui continue de s'enrichir considérablement, de toutes ces circonstances où il nous sera donné de réfléchir ou de festoyer avec le maître, le collègue, l'ami. Voire de nouveaux mélanges, faisant suite aux 45 contributions du présent volume qui, nous l'espérons, lui feront honneur *pour la singulière affection qu'avons a luy*.

« L'EMPEREUR, SA FEMME ET LE [GRAND] PRINCE... » À BESANÇON, AUTOMNE 1442

Laurence DELOBETTE-DELSALLE
Maître de conférences HDR à l'Université de Franche-Comté

Contrairement à ce que suggère ce titre inspiré d'une comptine française, lorsque le 31 octobre 1442 Frédéric III entre à Besançon, il n'est encore ni empereur ni marié. Il est accueilli par le duc de Bourgogne, arrivé dès le 29 octobre. Ces deux entrées sont complétées le 1^{er} novembre par celle de la duchesse Isabelle. Le séjour des souverains se prolonge jusqu'au 10 novembre¹. Pour ce qui concerne Philippe le Bon, il s'agit d'une troisième visite, après celles d'octobre 1408 et de mars 1422. Du côté germanique en revanche, nul souverain n'a franchi les portes de la cité bisontine depuis Philippe de Souabe en 1202². Dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge, les entretiens bilatéraux entre Bourgogne et Empire revêtent un caractère exceptionnel : deux seulement ont eu lieu avant 1442, à Romans en 1365 et à Montbéliard en 1418 ; par la suite, seul est organisé celui de Trèves en 1473. Vouées aux fonctions de négociation, d'information et de représentation, ces conférences sont entourées d'un faste important et marquent les esprits : aussi la rencontre de Besançon se trouve-t-elle renseignée dans la documentation³. Olivier de La Marche, qui y assiste comme page, s'en souvient quand il rédige ses *Mémoires* ; dans un passage devenu célèbre, il écrit comment, à l'approche de la suite germanique, l'éblouit la blondeur des visiteurs : *Et ces blondz cheuvelx de ces Behaignons et Allemans qui reluisoient contre le souleil*⁴. La relation due à Olivier de Dixmude, qui sans être témoin des faits, les connaît par le biais d'un Flamand délégué auprès du duc, ne manque pas d'intérêt comme l'indique le passage suivant : « Or vint en Bourgogne la rumeur que l'empereur se rendrait en Bourgogne chez mes chers seigneurs, en la ville de Besançon, qui était une ville qui dépendait en partie de l'empereur et qui avait été bâtie en bois en des temps anciens⁵. » Dans l'Empire, Clemens

- 1 Charles, comte de Charolais, est laissé *au lieu de Bruxelles* quand ses parents partent pour la Bourgogne en 1441. Cf. OLIVIER DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, éd. H. BEAUNE, J. D'ARBAUMONT, t. 1, Paris, 1883, p. 247 ; P.-J. HEINIG, *Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Hof, Regierung und Politik*, t. 3, Cologne-Weimar-Vienne, 1997 ; G. J. SCHENK, Friedrich III. in Besançon 1442 und in Metz 1473 oder : von geglückten und gescheiterten Herrschertreffen mit dem Burgunderherzog, dans *Außenpolitisches Handeln im ausgehenden Mittelalter. Akteure und Ziele*, éd. S. DÜNNEBEIL, C. OTTNER, Cologne-Weimar-Vienne, 2007, p. 97-141.
- 2 En 1289, l'empereur Rodolphe de Habsbourg assiège Besançon.
- 3 Cf. notamment le volume *Négociations, traités et diplomatie dans l'espace bourguignon (XIV^e-XV^e siècles)*, éd. J.-M. CAUCHIES, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes*, t. 53, 2013.
- 4 OLIVIER DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, t. 1, p. 270-282. Cette image pourrait faire songer au *Timarion*, un dialogue satirique byzantin du XII^e siècle, où est décrite (et moquée) l'entrée à Thessalonique d'un duc précédé de jeunes nobles aux magnifiques cheveux d'or.
- 5 Le passage a été traduit par M. Bernard Vermeiren que je remercie très chaleureusement. À Besançon au Moyen Âge, l'utilisation se générale du pan de bois en gros œuvre et des tavaillons en couverture, y compris pour les grandes et hautes maisons bourgeoises à pignon sur rue. Cf. OLIVIER DE DIXMUDE, *Merkwaardige gebeurtenissen : vooral in Vlaenderen en Brabant en ook in de aangrenzende landstrecken, van 1377 tot 1443*, éd. J.-J. LAMBIN, Ypres, 1835, p. 175 ; C. ROUSSEL, *Besançon et ses demeures du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Lyon, 2013, p. 79.

Pour la singulière affection qu'avons a luy. *Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, sous la direction de Paul DELSALLE, Gilles DOCQUIER, Alain MARCHANDISSE et Bertrand SCHNERB, Turnhout, 2017 (*Burgundica* 24), p. 129-140.

Specker de Sulgen, un frère franciscain du couvent de Königsfelden, a copié à la fin du xv^e siècle le *Reisetagebuchs über die Krönung Friedrichs III.* dans lequel quelques lignes sont consacrées à l'entrée du souverain dans la ville libre impériale : *in ain reichstat haist Pisentz*⁶. Au siècle suivant, un prolongement est donné à l'événement dans les *Mémoires historiques de la république séquanoise* de Loys Gollut, puis dans des chroniques au début du xvii^e siècle⁷. Dès auparavant, vers 1507-1508, le Bisontin Jean Ludin livre un souvenir personnel de la visite⁸. Ce témoignage ouvre un récit autobiographique mêlant mémoire urbaine et itinéraire individuel⁹. La chronique qui est demeurée manuscrite est connue de certains érudits à la période moderne. L'épisode de 1442 se trouve ainsi transcrit dans une compilation de pièces cérémoniales due à Jules Chifflet ; au xviii^e siècle, Ferdinand Lampinet († 1710), conseiller au parlement de Besançon, fait figurer Jean Ludin dans sa *Bibliothèque séquanoise*, avant qu'en 1750 François-Ignace Dunod de Charnage ne le publie dans l'un de ses ouvrages¹⁰.

Cité libre impériale, Besançon constitue une forme politique fragile, que menacent les grands États territoriaux en formation. La défense de sa liberté est un enjeu constant ; depuis la fin du xiv^e siècle, la ville connaît un état de crise presque permanent. Sans doute n'est-elle pas la seule ; comme l'écrit Fernand Braudel, « de 1450 à 1600, dates larges, toutes les villes ont été travaillées par une immense crise politique, une en ses actes les plus divers¹¹ ». S'y ajoutent des aspects sociaux et économiques affectant les structures de la cité. Peu de sources renseignant le sentiment d'appartenance à la communauté urbaine et le comportement vis-à-vis des souverains nous sont parvenues ; la chronique de Jean Ludin, procurée par un témoin des entrées de 1442, présente cet intérêt¹².

-
- 6 Ce religieux fut un temps considéré comme l'auteur du journal de voyage du couronnement de Frédéric III, transmis dans deux versions manuscrites ; selon ses propres annotations, il se contenta de le copier ; cf. J. SEEMÜLLER, Friedrichs III. Aachener Krönungsreise, dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, t. 17, 1896, p. 652-653, § 138-139.
- 7 L. GOLLUT, *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, t. 2, Dole, 1593, rééd. Arbois, 1846, col. 1151 ; P. DESPOTOTS, Recueil de plusieurs choses mémorables, dans *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté publiés par l'Académie de Besançon*, t. 7, 1876, p. 294-296.
- 8 *Mémoire de Jean Ludin, citoyen de Besançon, de l'arrivée de l'empereur Frédéric aud. Besançon, et autres choses remarquables arrivés de son temps*, BESANÇON, Bibliothèque Municipale (= BM), ms. 1042. Le titre est de la main de F. Lampinet, qui possédait ce manuscrit.
- 9 Sur les chroniques urbaines, notamment dans l'espace germanique, cf. R. SPRANDEL, *Chronisten als Zeitzeugen. Forschungen zur spätmittelalterlichen Geschichtsschreibung in Deutschland*, Cologne-Weimar-Vienne, 1994 ; P. MONNET, La mémoire des élites urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen Âge. Entre écriture de soi et histoire de la cité, dans *Memoria, Communitas, Civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, éd. H. BRAND, P. MONNET, M. STAUB, Ostfildern, 2003, p. 49-70.
- 10 Sur Jules Chifflet, cf. *Aux origines de l'érudition en Franche-Comté*, dir. L. DELOBETTE, P. DELSALLE, Besançon, 2007, p. 204-206. Auteur d'ouvrages juridiques et historiques sur la Bourgogne et la Franche-Comté, François-Ignace Dunod de Charnage († 1752) était professeur de droit à l'Université de Besançon. Cf. Besançon, BM, Coll. Chifflet, ms. 65, fol. 201-202 ; ms. 946, fol. 109 ; F.-I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, t. 1, Besançon, 1750, p. 265-268 (le texte est publié avec plusieurs lacunes et variantes) ; l'auteur précise la note suivante : *L'on trouve aussi une relation de cette entrevue dans les mémoires d'Olivier de La Marche ; mais moins digne d'attention que celle-ci pour le cérémonial.*
- 11 F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949, p. 285.
- 12 Sur l'histoire du peuple en politique, une mise au point historiographique récente est livrée par C. JUDE DE LARIVIÈRE, *La révolte des boules de neige. Murano face à Venise, 1511*, Paris, 2014.

1. Un souvenir d'enfance de Jean Ludin

La chronique paraît constituer un texte de la maturité ; l'on ignore cependant tout de ses destinataires et des conditions de la rédaction. En amont, l'échelle temporelle qui structure le récit ne va pas au-delà de 1442¹³. La narration se concentre sur les événements bisontins (parfois dijonnais) de la fin du xv^e siècle et du début du siècle suivant.

Ferdinand Lampinet distingue la famille Ludin comme *noble et antique de Besançon ayant toujours occupé les premières magistratures de cette cité*. Il reconnaît ses armoiries *d'or à la fasce crenelée devers le chef de trois crenaux de sable*, apposées sur un logis voisin du palais édifié vers 1534-1540 par le chancelier impérial Nicolas Perrenot de Granvelle, comme il le rapporte en ces termes : *on le voit encore aux fenestres d'une chambre basse regardant sur la cour de sa maison touchant le palais de Grandvelle d'un costé et la ruelle des Carmes d'autres, laquelle son descendant [celui de l'auteur de la chronique] par une opiniâtreté condamnable ne voulut jamais vendre au chancelier de ce nom quand il faisoit bastir ce magnifique palais*¹⁴. À lire Ferdinand Lampinet, le père de l'auteur fut délégué au concile de Constance (1414-1418) ; mais, à ma connaissance, ce fait n'est pas avéré. Un dénommé Jean Ludin, originaire de Poligny, est cité en 1432¹⁵. Le même ou un homonyme est attesté dans la documentation municipale bisontine dès 1439, comme l'un des 28 notables élus (à raison de quatre par quartier ou bannière). En 1446-1447, il est député deux fois à Rome. Jusque vers 1451 et la « grande révolte » des Bisontins, il exerce une fonction judiciaire en tant que « commis aux excès », avant de voir ses biens saisis par les séditeux¹⁶.

L'auteur figure quant à lui parmi les quatorze gouverneurs de la ville à dater de 1481 et jusqu'en 1507, sans discontinuer selon ses dires¹⁷. Il est co-gouverneur en décembre 1492 lorsque Maximilien I^{er} impose son entrée à Besançon, en dépit de *plusieurs excusations* alléguées par l'oligarchie urbaine ; comme bailli du seigneur Guillaume de Neufchâtel († 1505), il fait mettre le château de Montrond en état pour y héberger le roi des Romains¹⁸. Il appartient de nouveau au collège des gouverneurs en 1505, au moment de la

13 Au fol. 22 se lit le récit d'une querelle entre les gouverneurs bisontins et l'archevêque Thiébaud de Rougemont (1405-1429) qui paraît emprunté à un autre mémoire.

14 En 1484 est citée dans la documentation une *ruelle estant entre l'oustel des Carmes et Jehan Ludin*. En 1506, dans un contexte épidémique, Ludin perd la garde des clés de la Porte Taillée, *attendu que le chemin est loingtain doys ladicte porte jusques en l'ostel de honorable homme maistre Jehan Ludin* ; cf. BESANÇON, BM, ms. 946, fol. 109 ; Id., Archives Municipales (= AM), BB 10, fol. 56v ; B. GAUZENTE, *Les abbayes et les couvents de Besançon à la fin du Moyen Âge (1350-1500). Des établissements urbains entre crises et Renaissance*, Thèse de doctorat en histoire inédite, Université de Franche-Comté, 2009, p. 78, n. 88.

15 *Testaments de l'Officialité de Besançon, 1265-1500*, éd. U. ROBERT, t. 1, Paris, 1902, p. 101.

16 Il est rétabli dans cet office en 1453 et est cité comme notaire jusque 1477 ; cf. BESANÇON, Archives départementales du Doubs (= ADD), G 291 ; Id., AM, BB 3, fol. 3v, 219, 231 ; BB 4, fol. 70, 113, 177, 263 ; BB 5, fol. 103, 144.

17 La documentation disponible ne permet pas de le vérifier. Les gouverneurs sont élus par les notables et répartis deux par deux dans chacune des sept bannières. Sur la carrière de Jean Ludin, cf. K. A. EDWARDS, *Families and Frontiers. Recreating Communities and Boundaries in the Early Modern Burgundies*, Boston-Leyde, 2002, p. 188, 202, 354 ; EAD., *And Blood Rained from the Sky. Creating a Burgundian Identity after the Fall of Burgundy*, dans *Politics and Reformations. Communities, Politics, Nations and Empires. Essays in Honor of Thomas A. Brady, Jr.*, éd. C. OCKER, M. PINTY, P. STARENKO, P. WALLACE, Boston-Leyde, 2007, p. 345-358.

18 Jean Ludin est envoyé à Baume-les-Dames au-devant de Maximilien pour le convaincre *qu'il ne vint pas par la cité*. Bailli du seigneur de Montrond (départ. Doubs, cant. Saint-Vit) dès juin 1492, il est autorisé à exercer sa justice à Besançon, par emprunt de territoire ; cf. BESANÇON, AM, BB 9, fol. 46v ; Id., BM, ms. 1042, fol. 6v ; Déportemens des François et Allemands tant envers la duché que comté de Bourgoigne et aultres occurrences (1456-1492), dans *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté publiés par l'Académie de Besançon*, t. 7, Besançon, 1876, p. 384-386 ; V. MULLER, *Le patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne (XIII^e-XVI^e siècles)*, Thèse de doctorat en histoire et archéologie inédite, Université de Lorraine, 2015, p. 659.

venue de Marguerite d'Autriche¹⁹. Évincé du gouvernement municipal en 1507, il précise que lui incombe néanmoins la charge de diriger (et de financer) des travaux de fortification²⁰. Il a conquis dès avant 1492 le grade de *licencié en loix* ; en avril 1496, il prête serment comme lieutenant de Jacques Carondelet, juge de Besançon²¹. Par son mariage, il est lié aux plus riches marchands du comté de Bourgogne²². Son réseau de relations pénètre le chapitre métropolitain. *Maitre Jehan Ludin, co-gouverneur*, acquiert ainsi, lors de la vente des livres du chanoine Guillaume Veelet († 1493), l'une des éditions vénitienues du *Supplementum chronicarum* de Giacomo Filippo Foresti²³. Il subsiste une lettre datée de Tolède le 28 août 1502, adressée par Philippe le Beau à son *tres cher et bon amy*, maître Jean Ludin ; il s'agit pour l'archiduc, bien informé, de favoriser l'élection archiépiscopale d'Antoine de Vergy grâce aux alliés de son correspondant au sein de l'Église bisontine : *sachant qu'en la dite église avez de bons amis qui feront beaucoup pour vous*²⁴.

Comme l'atteste un ensemble d'indices personnels et spatio-temporels soulignant la subjectivité narrative, Jean Ludin assiste aux entrées des souverains en 1442. Ainsi, après que le roi des Romains et le duc sont entrés dans la cathédrale, se lit cette incise : *du costel qu'ilz prindrent au départir devant le dit autel, je n'en scavois parler car j'étois au cueur en bas et ne pouvois aller plus oultre*. Quand les mêmes sortent de l'église des cordeliers, le narrateur précise le fait suivant : *et du partement de ladite eglise je ne scay car j'étois entre ung charriot dessoubz l'ongle du toit en près les cheualx et si près que n'avoit que l'empereur et madame entre le charriot et le mur*. Une nouvelle incise intervient lorsqu'est évoqué le palais archiépiscopal où loge le roi : *et après ce je y allat et vit que monsieur de Bourgogne prenoit congé de l'empereur*²⁵.

Sans que cela soit spécifié, il est possible que des enfants, dont le petit Jean Ludin, aient figuré dans le cortège d'accueil. Ce fait est attesté en 1442 à Fribourg (Suisse) où Frédéric III est attendu par *plus de deux cents enfants, jeunes et vieux, qui portaient l'écusson d'Autriche, tombant aux genoux, levant leurs mains vers Dieu et criant joyeusement* « Ici Autriche, Autriche, Autriche ! » ; à Lausanne, des petits munis d'un bâton avec le penon d'Empire lancent des *Viva Imperatore*²⁶ ! En 1454 à Berne, *quatre a cinq cens enfans en dessoubz de 10 à 12 ans, chascun portant une banière armoyé des armes dudit duc, criant a haulte voix* : « Vive Bourgoigne ! » vont à la rencontre du duc²⁷. Lors

19 BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 16.

20 *Ibid.*, fol. 20 ; BESANÇON, AM, BB 10, fol. 164.

21 L'on ignore quelle université il a fréquentée. Cf. *Ibid.*, BB 9, fol. 199v ; *Notes sur l'histoire municipale de Besançon. Extrait des travaux inédits d'Auguste Castan*, Besançon, 1898, p. 443.

22 En 1482, l'un d'eux lègue à Katherine femme maistre Jehan Lugdin, citien de Besançon, vingt livres pour une fois, pour emploier ou mariaige de sa fille ; ce legs renvoie peut-être à une activité de prêt. Catherine Rebource, épouse de maître Jean Ludin, licencié en droit, est citée en 1477 ; cf. BESANÇON, ADD, G 291 ; *Testaments*, t. 2, Paris, 1907, p. 201.

23 L'héritage d'un chanoine réputé bâtard échoit à la cité ; *Ibid.*, t. 1, p. 206. Sur Guillaume Veelet, cf. H. HOURS, *Fasti ecclesiae gallicanae, Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, t. 4, *Diocèse de Besançon*, Turnhout, 1999, n° 741.

24 BESANÇON, BM, Coll. Granvelle, ms. 1, fol. 45. Sur Antoine de Vergy, archevêque de Besançon (1502-1541), cf. *Les diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, dir. M. REY, Paris, 1977, p. 96.

25 BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 2v-3.

26 W. PARAVICINI, Philippe le Bon en Allemagne (1454), dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 75, 1997, p. 981 et n. 112 et 113.

27 L'un des premiers souvenirs d'enfance d'Olivier de La Marche est, à l'été 1435, le moment où il est conduit avec ses condisciples de Pontarlier au-devant de Jacques de Bourbon († 1438), roi de Hongrie et de Sicile. Cf. OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 190 ; PARAVICINI, Philippe le Bon, p. 978 et n. 81 ; C. EMERSON, *Au commencement de mon eage et du premier temps que je puis entrer en matière*. L'unité du temps et de l'espace dans le récit de jeunesse d'Olivier, dans *Autour d'Olivier de La Marche*, éd. J.-M. CAUCHIES, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes*, t. 43, 2003, p. 45-53.

de l'entrée de Philippe le Beau à Salins en 1504, un peintre nommé Jean Flammel est rétribué pour avoir peint *en Moures les petits enfans qu'ils portarent les torches au devant du roy notre seigneur a sa nouvelle venue*²⁸. Par hypothèse, si Jean Ludin a environ 10 ans en 1442, il est âgé de 75 ans vers 1507, soit une durée de vie attestée dans les sources²⁹.

2. Un rituel sous contrôle ducal

Le cérémonial de l'entrée de Frédéric III se conforme au rituel propre à une ville impériale, tout en se pliant à l'omniprésence du duc de Bourgogne, gardien de la cité depuis 1422³⁰. De façon notable, Philippe le Bon, qui a veillé à arriver le premier sur place, a été reçu avec une escorte et un cérémonial réduits. Selon le récit de Jean Ludin, à *heure de huit après midy, de nuict*, les citoyens et le corps municipal munis de trente torches seulement (si peu que Dunod de Charnage a corrigé ce nombre par celui de « cent ») ont marché à la rencontre du duc et des deux mille chevaux de sa suite, sans dépasser le village de Saint-Ferjeux situé sur le territoire de la banlieue³¹. Pour les Bisontins, les embarras attachés à l'obscurité et au froid d'une nuit d'automne sont atténués par le fait que l'itinéraire emprunté leur est coutumier, qui correspond à celui d'une procession religieuse régulière. La chronique le précise en ces termes : *au devans duquel furent les gouverneurs et citoyens de Besançon jusques oultre Saint Ferjeu, a tout trente torches de cire allumées*³². Le roi des Romains est quant à lui attendu par de nombreux notables bien au-delà de la banlieue, à Tarcenay : *au devant duquel furent messieurs les gouverneurs en nombre de soixante chevaux jusques oultre Tarcenay au dessus de la ville*³³. Le duc se tient à la limite du territoire municipal, à La Vèze, mais il délègue son neveu Jean de Clèves († 1481) et Guillaume de Chalon († 1475), fils de Louis de Chalon-Arlay († 1463)³⁴. *Extra muros*, le haut clergé se joint aux laïcs. Une liste qui ne respecte pas la préséance énumère, après l'archevêque, l'abbé augustin de Saint-Paul, celui, bénédictin, de Saint-Vincent, et le chapitre métropolitain : *de la fut rencontre de la cité, de l'archevesque Quantin, des abbés de Saint Paul et de Saint Vincent et des sieurs du chapitre de Besançon*³⁵.

28 BESANÇON, BM, ms. 2250, fol. 280.

29 Jean Ludin meurt à une date inconnue après 1507.

30 Sur le rituel des entrées, cf. notamment J.-M. CAUCHIES, La signification politique des entrées princières dans les Pays-Bas : Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau, dans *À la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train*, éd. Id., Turnhout, 1998, p. 137-152 ; É. LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2004.

31 Cf R. FIETIER, *Recherches sur la banlieue de Besançon au Moyen Âge*, Besançon, 1973, p. 77.

32 Sur la topographie des entrées bisontines en 1442, cf. les deux cartes jointes ici qu'a dessinées M. Claude Guyon, auquel va toute ma gratitude. Cf. BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 1 ; *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, éd. M. CANAT DE CHIZY, t. 1, Chalon-sur-Saône, 1863, p. 425.

33 BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 1v.

34 La rencontre des deux souverains a lieu dans un grand champ, sans doute cultivé par des Bisontins, où du blé d'hiver a déjà été semé : *au dessous de pierre escripte en la combe semée de froment*. Immédiatement après l'entrevue de Besançon, le duc et la duchesse se rendent aux noces de Guillaume de Chalon et de Catherine de Bretagne, qui sont célébrées au château de Nozeroy en novembre 1442. Cf. BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 1v ; L. DELOBETTE, Guillaume de Chalon-Arlay, prince d'Orange (v. 1415-1475), dans *Les petits princes de la fin du Moyen Âge. Actes du colloque à la mémoire du Prof. D. Clauzel, tenu en février 2015 à Boulogne-sur-Mer*, dir. J.-M. CAUCHIES, Boulogne-sur-Mer, à paraître

35 Seul est donné le nom de l'archevêque Quentin Ménard (1439-1462). En 1442, l'abbé de Saint-Paul est Simon de Dompriel (1439-1466). L'identité de celui de Saint-Vincent nous échappe ; son prédécesseur, Pierre Arménier est mort vers 1440. Dès le 19 septembre 1442, le roi a requis du chapitre cathédral la première prébende vacante ; le 23 octobre, les chanoines se concertent au sujet de son entrée ; BESANÇON, ADD, G 179.

L'un des premiers gestes rituels est celui par lequel le roi reçoit les clefs de la ville avant de les restituer³⁶. Les Bisontins ont obtenu par la charte de franchises en 1290 la garde des clefs des portes et des rues. Cependant, depuis la fin du XIV^e siècle, les archevêques successifs, soucieux de restaurer leur pouvoir temporel, y voient une usurpation et en exigent la restitution. Ce litige n'a pas été tranché en 1435 par le traité dit de Rouen³⁷. La communication verbale avec le souverain germanique suppose des truchemens : bien que située en terre d'Empire, Besançon est en effet francophone et comme le souligne Olivier de Dixmude, « ils ne se comprenaient pas les uns les autres³⁸ ». Deux discours, dont la rhétorique évoque sans doute la grande ancienneté de la ville comme les privilèges et les libertés jadis concédés par les empereurs, sont prononcés, en latin et en allemand, par un élu et par un officier archiépiscopal : *entre les aultres les ditz de la ville firent leur propos, tant par maitre Pierre Naulot en latin comme par monseigneur Simon d'Oussans, seigneur de Lomont, en allemand*³⁹. Il existe peut-être un lien entre le bilinguisme du maréchal archiépiscopal Simon d'Orsans et sa situation de vassal de l'évêché de Bâle, au-delà de la frontière linguistique⁴⁰. Le duc de Bourgogne a quant à lui requis la présence d'Henri le Pacifique († 1473), duc de Brunswick-Lunebourg, comme le précise le texte : *lequel monseigneur de Bourgogne estoit accompagné d'ung duc de Brontzwich allemands*⁴¹. À l'entrée de la ville, le cortège rejoint les églises en processions⁴². Avant de franchir les murailles, Frédéric III jure de respecter les franchises locales : *et a la porte de Nostre Dame furent lesdits gouverneurs que firent comme devant en querant audit empereur qu'il voulsit faire serment de gar-*

36 BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 1v.

37 *Ibid.*, ms. 2294, fol. 110 ; BESANÇON, AM, AA 8, § 22 (traduction de 1591).

38 OLIVIER DE DIXMUDE, *Merkwaerdige gebeurtenissen*, p. 175.

39 Originaire de Poligny, maître Pierre Naulot ou Nalot († ca 1464), licencié ès lois, gouverneur de Chamars, se trouve bien renseigné par la documentation. Il conseille Jean Boisot, l'un des meneurs de la révolte bisontine en 1451. Il est inhumé dans l'une des chapelles de l'église des cordeliers.

40 Les seigneurs d'Orsans détiennent des fiefs dans l'évêché de Bâle depuis le XIV^e siècle. Simon d'Orsans (1420-1472) figure parmi les acteurs politiques les plus actifs à Besançon durant la période. Il est cité comme échanson du duc en 1440 et comme bailli de Champlitte en 1452 ; Marie de Chalon, comtesse de Fribourg et de Neuchâtel, l'institue l'un de ses exécuteurs testamentaires en 1464. Son frère Renaud s'est emparé « avec violence » de la maréchaussée en 1434 (le fait fut porté devant le concile de Bâle). En juin 1538, comme les sires d'Orsans font cession de leur office, parmi les droits afférents est cité celui-ci : *toutes les fois que les empereurs et roys des Romains ou leurs ambassadeurs de leur part feront leur première entrée, le cheval qui leur servira de monture sera ferré des quatre pieds d'argent et le dit cheval appartiendra audit maréchal*. Cette spoliation rituelle est mentionnée en 1442 par Olivier de La Marche ; cf. BESANÇON, BM, coll. Castan, ms. 1817, fol. 49 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 278 ; L. VIELLARD, Notes généalogiques sur la maison d'Orsans en Franche-Comté, dans *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 5^e sér., t. 2, 1877, p. 247-275. Sur la question de l'apprentissage des langues étrangères au Moyen Âge, cf. K. BOSSELMANN-CYRAN, *Fremdsprachen und Fremdsprachenerwerb im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit*. Das Mittelalter, dans *Perspektiven mediävistischer Forschung. Zeitschrift des Mediävistenverbandes*, t. 2, 1997, p. 3-14.

41 Selon Olivier de La Marche, il s'agit de connaître les usages auliques autant que la langue allemande. Henri le Pacifique a épousé en 1435 une nièce de Philippe le Bon, Hélène de Clèves, fille d'Adolphe de Clèves et de Marie de Bourgogne. Pour l'entrevue de 1442, il a reçu du duc un cheval et *un escuchon d'argent* à ses armes pour orner le chanfrein ; en novembre 1442, il suit le roi des Romains à Bâle. Cf. BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 1 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 272 ; S. JOLIVET, Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne. *Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat en histoire inédite, Université de Bourgogne, 2003, p. 234.

42 Le texte ne dit rien des reliques et des « choses dévotes » qui sont exposées, selon Olivier de La Marche. Le 7 novembre, le chapitre métropolitain décide de ne pas donner au roi une parcelle de la relique du bras de saint Étienne, mais de lui en offrir de moins précieuses et de lui montrer le récit des miracles contenu dans les vieux manuscrits ; cf. BESANÇON, ADD, G 179 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 278.

*der les libertez de la cité de Besancon et la cité aussi comme avoient fait ses predecesseurs ; lequel respondit qu'ainsi feroit il et par ainsi entra en la cité*⁴³. Une cérémonie à caractère liturgique mène le roi au cœur religieux de la ville. Placé sous un dais à quatre bâtons rouges couvert de drap d'or, identique à celui qui est employé par les chanoines lors des processions de la Fête-Dieu, ce dernier est conduit à la cathédrale Saint-Jean l'Évangéliste. Il se trouve ainsi entouré par quatre des gouverneurs portant le dais et par Philippe le Bon : *et en entrant l'on luy mist un patron de drap d'or dessus la teste, lequel portoient a quatre bastons rouges Leonard Mouchet, Jehan de Clervault, Jehan Boillard, et Jean Le Blanc, a pieds ; et fust porté jusques au grand autel de Saint Jean le Grand ; et tousjours alloit monsieur de Bourgongne emprès luy*⁴⁴. Parmi les membres de l'élite ainsi distingués figurent deux nobles ; il s'agit de l'écuyer Jean de Clerval († ca 1475), seigneur de Molamboz, et de Jacques Mouchet († 1477), chevalier, seigneur de Château-Rouillaud (plutôt que Léonard, chevalier, cité au lieu de son père), actif jusqu'en 1469 auprès du duc de Bourgogne et du prince d'Orange, sire de Chalon-Arlay, vicomte et maire de Besançon. Si Jean Boilleau est attesté parmi les gouverneurs entre 1416 et 1469, Jean Le Blanc ne semble pas cité comme tel avant 1446. En revanche, sont passés sous silence notamment Pierre de Montpellier et Benoît Pepol, deux grossistes en toiles qui comptent jusqu'en 1448-1449 parmi les élus les plus riches du collège municipal⁴⁵.

3. La justice et la paix

Dans un premier temps, tout oppose les souverains. Leurs entrées, décalées dans le temps, le sont également dans l'espace et s'effectuent de part et d'autre de la rivière du Doubs. Le duc, plus âgé, est associé à la puissance mais aussi à l'obscurité : *à heure de huit après midy, de nuict, monsieur de Bourgogne appelé Philippe, eagier de cinquante ans, entra en la cité*. S'avancant à la tête de 2 200 chevaux, il déploie des magnificences extraordinaires dont rendent compte les sources⁴⁶. Elles se manifestent dans le texte par la *très belle compagnie* de la duchesse, *richement ornée de dames et damoiselles, et trois charriotz damerotz et une litiere en laquelle estoit ma dite dame, et huit bacquenées blanches, toutes garnies de drap d'or veluches*. Par la suite sont donnés de nombreux banquets et des fêtes ; les noces de l'écuyer Jean de Salins, seigneur de

43 Le 7 novembre, le roi donne confirmation de tous les privilèges ; BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 2 ; ms. 1016, fol. 3-7.

44 Le dais est constitué d'un châssis de bois. Dans le royaume, pour les entrées des rois de France, il est peint en bleu. Si l'emploi d'un drap d'or semble désuet au xv^e siècle (en France, l'on use habituellement de velours de Bruges, de soie, de taffetas florentin ou de drap de Damas), un tel dais matérialise la révérence. Lors de l'entrée du roi Louis XI à Dijon en 1479, *quatre notables portaient au-dessus de la tête du roi le poêle d'or qu'avaient prêté les fabriciens de Notre-Dame*. Cf. BESANÇON, BM, ms. 1042, fol. 2 ; *Breviarium secundum usum Bisuntinae dioecesis*, ms. 69, fol. 485. URL : <http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011322745082FBs4Oq/1/129> ; A. LEGUAI, Dijon et Louis XI. Notes sur quelques aspects de la réunion de la Bourgogne (1461-1483), dans *Annales de Bourgogne*, t. 17-18, 1945, p. 250 ; B. GUENÉE, F. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968, p. 19-20.

45 Molamboz (départ. Jura) ; Château-Rouillaud (départ. Haute-Saône, cant. Marnay). Cf. G. CARVALHO, J.-Y. KIND, *Dictionnaire des gouverneurs et des notables*, Besançon, 1994.

46 Le 31 juillet 1444 est établi un nouvel impôt de la moitié du gect et impos que a estez derrièremment gecter et imposer en ladite cité pour les frais et missions suppourtez en icelle cité par lesdiz citiens et habitans pour la venue de l'Empereur et de monseigneur de Bourgongne et de madame de Bourgongne en ladite cité ; BESANÇON, AM, BB 3, fol. 129 ; A. PIRRO, Deux danses anciennes, dans *Revue de Musicologie*, t. 5, fév. 1924, p. 7-16 ; JOLIVET, Pour soi vêtir honnêtement, p. 234-238 ; É. BANJENEC, L'orfèverie comme outil politique : les commandes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, entre 1440 et 1450, dans *Art et Politique*, mai 2011, France. pp.15, 2013, <halshs-00827583>.

Villers-Robert, et de Jeanne, fille du duc Louis de Bavière et demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne, s'accompagnent de joutes⁴⁷. La cour reçoit le légat pontifical Jean de Capistran († 1456), de l'Observance franciscaine⁴⁸. Le jeune roi dont la suite est presque quatre fois moindre, apparaît quant à lui dans un halo de lumière : *environ soleil mussans, Frederich, duc en Autriche, roy des Romains, eagé de vingt sept ans et demy, accompagné d'environ six centz chevaux, entra à Besançon par la porte de Mauspas*. Conformément à la tradition impériale, c'est au palais archiépiscopal, dans le quartier capitulaire de la montagne Saint-Étienne qu'est hébergé Frédéric III. Le duc loge pour sa part au couvent des cordeliers, un lieu emblématique de l'identité urbaine depuis le XIII^e siècle, situé dans la ville basse et le bourg⁴⁹. Cette répartition qui renvoie à la bipolarité de la cité métropolitaine, accentue la distance entre les deux hôtes.

Le rituel d'entrée fait cependant disparaître tous les clivages. Aucun signe guerrier n'est évoqué : les sons retentissants des trompettes, clairons et bombardes sont exclus du paysage sonore, de même que les étendards et les enseignes, potentiellement agressifs, échappent au décor visuel⁵⁰. Le duc et sa suite entrent sans armes à Besançon, Philippe le Bon étant placé sous la seule protection de la troupe d'élite formée par ses archers, comme le souligne le texte : *tous les nobles du comté et du duché de Bourgogne [...], dy bons estat, sans armes ; bien accompagné, sans armes, excepté ses archers*⁵¹. Ainsi, le rapport de forces s'efface-t-il au profit d'une communication marquée par une profusion de gestes publics et réciproques de paix. Il s'agit des baisers qu'échangent les souverains de façon répétée : *et se touchèrent et baisèrent et puis [...] se embrassèrent ; et l'empereur l'embrasoit en le relevans ; et la, en une plainnise, se treuverent et se baisèrent l'empereur a cheval et madame en sa lictiere*⁵². Ces gestes de paix s'accompagnent de

47 Le contrat de mariage est daté du 8 mai 1442, en l'hôtel ducal de Dijon. Les joutes de Besançon sont, selon ses dires, les premières auxquelles assiste Olivier de La Marche. Comme me l'a précisé M. L. Forster, que je remercie vivement, elles ont lieu « à la foule », en faisant s'affronter deux équipes assez importantes, et « sans toile », donc sans barrière de séparation centrale empêchant les chevaux d'entrer en collision. Elles ont pu se tenir au pré de Chamars, au bord du Doubs ; déposant dans une enquête vers 1435, un Bisontin se souvient y avoir vu plusieurs tournois. Cf. BESANÇON, BM, Coll. Castan, ms. 1817, fol. 40 ; J.-B. GUILLAUME, *Histoire généalogique des sires de Salins au comté de Bourgogne*, Besançon, t. 2, Besançon, 1758, p. 86-88 ; *Le Livre des Faits de Jacques de Lalaing*, dans GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres* éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, t. 8, Bruxelles, 1866, p. 35 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 267-268.

48 Sur le rôle de Jean de Capistran à Besançon, cf. H. LIPPENS, Saint Jean de Capistran et sa mission dans les États bourguignons (1422-1443). Essai de reconstitution de ses voyages et négociations à l'aide de documents inédits, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 35, 1942, p. 113-132, 254-295, spéc. p. 257-259.

49 Des sources relatives aux dépenses de la fourrière pour le 5 novembre 1442 mentionnent notamment les frais de *louage de 42 lits* et des dépenses de serrurerie et de menuiserie *faits tant en la chambre du duc et de la duchesse, comme aux offices et autrement*. Le duc assiste dans cette église à la cérémonie de Toussaint et donne 2 francs et 9 gros pour la messe et le sermon ; cf. LILLE, Archives départementales du Nord, B 3407 ; B. SCHNERB, Les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et les frères mendiants : une approche documentaire, dans *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècle)*, dir. N. BÉRIOU, J. CHIFFOLEAU, Lyon, 2009, p. 299.

50 Tous sont évoqués par Olivier de La Marche.

51 Les 24 archers forment la garde rapprochée du prince dans tous ses déplacements ; ils revêtent lors des cérémonies une livrée identique et luxueuse ; en 1442, selon Olivier de La Marche, c'est Philippe de Ternant († ca 1456) qui les commande ; cf. M.-T. CARON, Olivier de La Marche, Philippe de Ternant, ses protecteurs et ses amis, dans *Autour d'Olivier de La Marche*, p. 55-77.

52 Cf. K. SCHREINER, « Er küsse mich mit dem Kuß seines Mundes » (*Osculetur me oscuto oris sui*, Cant 1,1). Metaphorik, kommunikative und herrschaftliche Funktionen einer symbolischen Handlung, dans *Höfische Repräsentation. Das Zeremoniell und die Zeichen*, dir. H. RAGOTZKY, H. WENZEL, Tübingen, 1990, p. 89-132.

signes de révérence : *et puis descendirent des chevaux et se mirent a pied*⁵³. Les têtes sont découvertes : *et mirent chapeaux hors dessus leurs testes aussitost l'ung que l'autre ; mirent l'empereur chapeaux et monsieur de Bourgogne chaperon horz de dessus leurs testes aussy tost l'un que l'autre*⁵⁴. Le duc et la duchesse, avertis de la réticence des électeurs et des princes d'Empire à s'agenouiller, ne manquent pas de l'effectuer ostensiblement, marquant ainsi leur soumission et la préséance royale : *et miest monseigneur le duc genoux a terre ; mais monsieur de Bourgogne miest deux fois l'un des genoux a terre ; a la requeste de madite dame que luyquist a genoux en sa licriere ; et se agenouillans deux fois*⁵⁵. Au roi revient le premier rang : *l'empereur tousjours devanz et monsieur le duc après, combien que l'empereur le tiroit tousjours emprès luy ; fust grand debaz d'aller devanz ; touteffois l'empereur entra premier*. Frédéric III est accompagné jusqu'à son logis : *dez la l'empereur s'en allat au palais et quand il fust devant Sainct Anthoine, monsieur de Bourgogne le conmist pour le convoyer mais l'empereur ne vouloit ; néantmoins il le convoyat jusques audit palais et descendirent tous deux a pied a l'entrée*. Le roi tente en vain de rendre cette politesse : *et l'empereur disoit qu'il le convoyeroit mais l'on ne le laissat point party de la dicte salle*.

Le thème central de la paix se conjugue avec celui du droit auquel l'auteur, juriste, prête une attention particulière, comme le montre l'épisode relatif au drap d'or : le tissu précieux est d'abord laissé au marguillier de la cathédrale, avant d'être réclamé par le chancelier royal Kaspar Schlick († 1449), qui l'obtient par la médiation des gouverneurs, selon ces termes : *mais après, il fut dict qu'il estoit et devoit estre au chancelier de l'empereur ; par quoy fuz restitué a messieurs les gouverneurs de Besancon, lesquelz l'accorderent audit chancelier*⁵⁶.

Écrivant vers 1507/1508, Jean Ludin connaît les développements postérieurs à 1442 : la sédition et le traité d'association de 1451 par lequel le duc, considérant la cité comme « enclavée au comté de Bourgogne et fort éloignée de l'Empire », a considérablement renforcé sa domination sur Besançon, puis les guerres de la fin du xv^e siècle et la conquête française. En remontant ainsi dans le temps, il inscrit la cité dans une tradition enjolivée d'indéfectible fidélité à l'Empire et à la Bourgogne.

53 Contrairement à ce qu'écrivit Olivier de La Marche à ce sujet.

54 Le duc selon Olivier de La Marche se *défula du chef en grande révérence* ; le chroniqueur note que lors de son entrée Frédéric III *portoit en son chef un petit chapel gris, à court poil ; et sur son chapel avoit une petite et estroite couronne d'or ; et estoit sa premiere couronne, dont il avoit esté couronné à Ais en Alemaigne*.

55 Cf. K.-H. SPIESS, *Kommunikationsformen im Hochadel und am Königshof im Spätmittelalter*, dans *Formen und Funktionen öffentlicher Kommunikation im Mittelalter*, dir. G. ALTHOFF, Stuttgart, 2001, p. 261-290.

56 Entre 1430 et 1456, le marguillier de Saint-Jean se nomme Jean Courtet ; en 1442, il est aussi chapelain de Notre-Dame du Pilier. Sur le chancelier K. Schlick, cf. O. HUFNAGEL, Caspar Schlick als Kanzler Friederichs III., dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, *Ergänzungsband*, t. 8, 1911, p. 253-460.



Fig. 1. Croquis de localisation de Besançon et de sa banlieue.

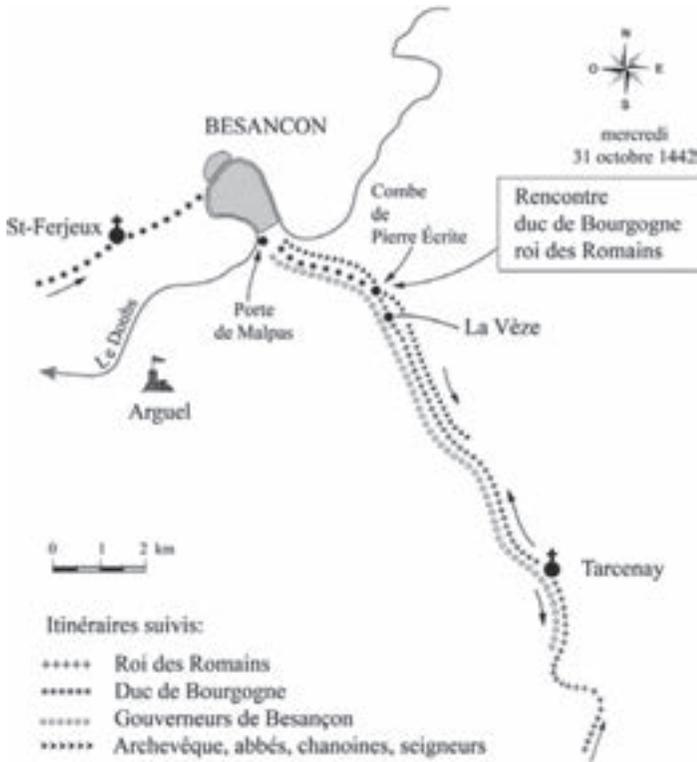


Fig. 2. Entrée du roi des Romains à Besançon.

ANNEXE

Mémoire de Jean Ludin, citoyen de Besançon, de l'arrivée de l'empereur Frederic audit Besançon et autres choses remarquables arrivées en son temps

BESANÇON, Bibliothèque Municipale, ms. 1042, fol. 1-3 v ; premier quart du XVI^e siècle

L'an mil quatre centz quarante deux, le lundy avant la Toussainstz vingneuvieme d'octobre, heure de huit apres midy, de nuict, monsieur de Bourgogne appelée Philippe, eagier de cinquante ans, entra en la cité de Besancon ; au devans duquel furent les gouverneurs et citoyens de Besancon jusques oultre Saint Ferjeu, a tout trente torches de cire allumées ; lequel monseigneur de Bourgogne estoit accompagné d'ung duc de Brontzwich allemans et du comte de Nevers et du duc de Cleves, tous les nobles du comté et du duché de Bourgogne⁵⁷ dy bons estat, sans armes, au nombre d'environ deux⁵⁸ milles deux centz chevaux, comprins en ceste compagnie de madame de Bourgogne sa femme, laquelle entra comme verrez par après et fut logée es Cordeliers de Besancon. Le mercredi de Toussaintz, environ soleil mussans, Frederich, duc en Autriche, roy des Romains, eagé de <fol. 1v> vingt sept ans et demy, accompagné d'environ six centz chevaux, entra à Besancon par la porte de Mauspas ; au devant duquel furent messieurs les gouverneurs en nombre de soixante chevaulx jusques oultre Tarcenay au dessus de la ville ; de la fut rencontre de la cité, de l'archevesque Quantin, des abbés de Saint Paul et de Saint Vincent et des sieurs du chapitre de Besancon ; entre les aultres, les ditz de la ville firent leur propos, tant par maitre Pierre Naulot en latin comme par monseigneur Simon d'Oussans, seigneur de Lomont, en allemand ; en oultre offrans audit empereur et luy presentant les clefz de la ville par les mains de messire Leonard Mouchet, chevalier, et les baillant et realement audit empereur, il les receut et incontinant les rendiet ; et dois la, il s'en vint jusques à La Veze ; toutefois deca de Tarcenay devers la cité furent monsieur de Cleves et monsieur d'Arguel au devans dudit empereur et a La Veze monseigneur le duc de Bourgogne bien accompagné, sans armes excepté ses archers ; et au dessous de Pierre escripte, en la combe semée de froment, se rencontrerent ; et la fut l'assemblée des deux parties et mirent chapeaux hors dessus leurs testes aussitost <fol. 2r> l'ung que l'aultre ; et se toucherent et baiserent et puis descendirent des chevaulx et se mirent a pied et se embrasserent ; et miest monseigneur le duc genoux a terre ; et dois la monter a cheval et s'en vindrent a Besancon, l'empereur toujours devanz et monsieur le duc après, combien que l'empereur le tiroit toujours emprès luy ; et quand vint entre deux portes de Nostre Dame furent les eglises en processions ; et a la porte de Nostre Dame furent lesdits gouverneurs que firent comme devant en requerant audit empereur qu'il voulsit faire serment de garder les libertez de la cité de Besancon et la cité aussi comme avoient fait ses predecesseurs ; lequel respondit qu'ainsi feroit il ; et par ainsi entra en la cité ; et en entrant l'on luy mist un patron de drap d'or dessus la teste, lequel portoient a quatre bastons rouges Leonard Mouchet, Jehan de Clervault, Jehan Boillard et Jean Le Blanc, a pieds ; et fust porté jusques au grand autel de Saint Jean le Grand ; et toujours alloit monsieur de Bourgogne emprès luy ; et quand fust devant l'autel, le marrelier de Saint Jean le Grand voulsit avoir le drap et de fait l'emporta et garda trois jours ou environ ; mais après, il fut dict qu'il estoit et devoit estre au chancelier de l'empereur ; par quoy fuz restitué a messieurs les gouverneurs de Besancon, lesquelz <fol. 2v> l'accorderent audit chancelier. Et dois icelluy autel, l'empereur s'en allat au palais de l'archevesque en descendant devers Saint Estienne et monsieur de Bourgogne devers le cloistre ; du coustel qu'ilz prindrent

57 Bourgogne] lacune (déchirure) dans le ms.

58 eux] lacune (déchirure) dans le ms.

au départir devant le dit autel, je n'en scavois parler car j'estois au cueur en bas et ne pouvois aller plus oultre. Le jour de Toussaintz suivans, madame de Bourgongne, fille du roy de Portugal, entra a Besancon avec très belle compagnie et richement ornée de dames et damoiselles, et trois charriotz damerotz et une lictiere en laquelle estoit ma dite dame, et huit hacquenées blanches, toutes garnies de drap d'or veluches ; et fust l'empereur au devans jusques près la fontaine Saint Martin en allans le chemin de Marnay ; et la, en une plainnise, se trouverent et se baisèrent l'empereur a cheval et madame en sa lictiere ; et vindrent l'ung de costé l'autre jusques des ruchottes des champs, ou l'empereur se miest devant et allat jusques a la porte de Charmon, en laquelle fust grand debaz d'aller devanz ; touteffois l'empereur entra premier, a la requeste de madite dame que luy requist a genoux en sa lictiere ; et dès adonques allerent ensemble jusques a l'hostel des Cordeliers, a l'entrée duquel, auprès la croix, l'empereur descendit a terre ; et monsieur de Bourgongne <fol. 3r> estoit soubz l'ongle du toict, venans au devans de l'empereur ; et la se rencontrerent et mirent l'empereur chappeaux et monsieur de Bourgongne chapperon horz de dessus leurs testes aussy tost l'un que l'autre ; mais monsieur de Bourgongne miest deux fois l'un des genoux a terre ; et l'empereur l'embrasoit en le relevans ; et puis vint l'empereur vers la croix aider a descendre madame, laquelle quand elle fuz descendue l'empereur la prist par le bras senestre et la menoit ; et quand elle vit monsieur de Bourgongne, elle se agenouilla deux fois devans luy, mais monsieur de Bourgongne n'en fist oncques semblant ; et dez la entrerent a l'eglise avec foison de torches tout trois ; que fust de l'entrée et du partement de ladite eglise, je ne scay car j'estois entre ung charriot dessoubz l'ongle du toict en près les chevaux et si près que n'avoit que l'empereur et madame entre le charriot et le mur ; dez la l'empereur s'en allat au palais et quand il fust devant Saint Anthoine, monsieur de Bourgongne le conmist pour le convoyer ; mais l'empereur ne vouloit ; néantmoins il le convoyat jusques audit palais et descendirent tous deux a pied a l'entrée et allerent jusques a la grand salle et demeurerent une grande pièce ; et après ce, je y allat et vit que monsieur de Bourgongne prenoit congé de l'empereur <fol. 3v> et se agenouillans deux fois ; et l'empereur disoit qu'il le convoyeroit mais l'on ne le laissat point party de la dicte salle ; par ainsy Monsieur de Bourgongne s'en retourna en son logis.

